

Procès-verbal de la réunion du Comité santé et sécurité de l'AFPC-RCN

20 mai 2020 — par Skype

Présences

Président : Roddie Dafoe
Vice-président : Jean Lalonde
Secrétaire : Chantal Baril

Pat St-George
Cheryl Laviolette
Diane Girouard
Gary Bosloy
Edith Knopp
Virgil Chin

Rep. de l'AFPC : Marc Béland

VPER : Alex Silas

Réunion Skype : 1-844-259-7596

Identifiant : 548 112 740

Ouverture de la séance

Roddie Dafoe ouvre la séance à 17 h 06, afin de laisser le temps aux participants de se brancher.

Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a pas d'ordre du jour pour cette réunion.
Dossier spécial : COVID-19.

Roddie :

Je tiens à féliciter Alex de sa nomination au rôle de VPER. Est-ce qu'ils t'ont au moins donné un bureau?

Alex :

Oui. Un vieux bureau. Mais au moins, ce n'est pas une table d'appoint.

Roddie :

La parole est ouverte.

Marc :

Je peux commencer?

Roddie :

Oui. Concernant le plan d'amélioration du rendement et le retour du personnel au bureau, est-ce qu'on a des nouvelles de l'AFPC et du SCT?

Marc :

Oui, un peu. Le Conseil du Trésor travaille sur un plan. Ils ont rencontré les agents négociateurs pour obtenir leurs commentaires, mais ils ont oublié d'en informer Chris Aylward. Aucune date de retour au bureau n'est encore prévue.

Alex :

J'ai quelques nouvelles à ce sujet. Oui, ils nous l'ont envoyé pour qu'on puisse donner notre point de vue dans les 24 heures, mais ils n'ont pas mis Chris en copie conforme. Demain, le 21 mai, Chris, le Conseil du Trésor et les agents négociateurs tiendront une réunion de consultation en bonne et due forme.

Roddie :

Je sais que le plan d'Affaires mondiales s'appuiera principalement sur les avis du CT et des agents négociateurs. En fait, ils ont tenu des réunions consécutives avec le Comité de santé et sécurité, mais on ne l'a su qu'aux deux dernières réunions. Je sais que le ministère va se contenter de ça.

On avait un problème et maintenant on s'enlise. Si un membre ne peut pas retourner au bureau, quel est le recours? Peut-on lui suggérer d'exercer son droit de refus?

Marc :

Il faut être prudents. Prenons l'exemple des agents des Services frontaliers. Ils ont exercé leur droit de refus, comme le recommandaient les agents négociateurs, et ç'a entraîné la modification du *Code* en 2014. En fait, à cause de la procédure, les plaintes ont été ignorées et le gouvernement a dit aux agents de retourner au travail.

Il y a toujours la possibilité de faire appel, mais rien ne nous dit qu'on obtiendra les résultats voulus. On pourrait se faire accuser de grève illégale. Il faut vraiment faire attention à la manière de s'y prendre. N'oubliez pas que le droit de refus prévu dans la loi est un droit individuel. Tous les lieux de travail ne fonctionnent pas de la même façon. Si le membre a une raison personnelle d'exercer son droit de refus, il peut le faire.

Edith :

Dans ce cas-ci, ça marche peut-être, mais j'ai trois personnes qui viennent livrer le courrier. On paye leur stationnement au travail et on s'assure que l'endroit est nettoyé avant et après leur passage.

Marc :

C'est ça le problème en ce moment. Ce n'est pas tout le monde qui utilise son véhicule personnel et l'utilisation du transport en commun est risquée. Le Conseil du Trésor fournira des précisions.

Jean :

Est-ce que l'AFPC a de l'information sur ce qui s'est fait durant la crise du SRAS à Toronto?

Marc :

Oui.

Jean :

On pourrait peut-être en tirer des renseignements utiles. Même si l'information vient de Toronto, on pourrait peut-être l'utiliser pour la région?

Marc :

Je vais vérifier.

Roddie :

Quelles lignes directrices suivront les provinces? Pour le moment, on est loin de la phase II, au moins quelques mois. Et je pense que le gouvernement en a encore pour quelques mois avant d'être prêt.

Marc :

Je ne suis pas sûr, mais le Conseil du Trésor et l'Agence de la santé publique du Canada ont tendance à s'aligner sur les provinces. Je vois mal les fonctionnaires retourner au bureau avant septembre/octobre. Ce n'est pas tout le monde qui retournera au bureau. Le Milieu de travail 2.0 sera rétabli, avec des séparateurs, et les mesures de distanciation de 6 pieds/2 mètres seront respectées.

Il pourrait aussi y avoir une alternance : 2 ou 3 jours par semaine au bureau et le reste en télétravail. On ne retournera pas au bureau à la fin de mai ou de juin.

Alex :

Bien dit, Marc. Il y a tellement d'improvisation et trop d'inconnu.

Edith :

J'ai entendu Kim dire que personne ne partagera son bureau, qu'une équipe d'entretien fera le nettoyage toutes les nuits et qu'un bureau sur trois sera vide.

Marc :

C'est tout à fait vrai. C'est le retour à l'ancienne façon. Je communiquerai avec Kim.

Judith :

On a entendu dire que les personnes qui travaillent aux Services publics (SPAC) devront nettoyer leurs propres bureaux et qu'ils ne retourneront peut-être pas à leurs anciens bureaux.

Marc :

Je trouve inquiétant que SPAC ne respecte pas les directives. Tous les ministères et organismes devraient suivre les directives du Conseil du Trésor et des agents négociateurs.

Roddie :

Ça devrait être le premier point à l'ordre du jour de la réunion du 21 mai entre le Conseil du Trésor et les agents négociateurs. Ils devraient faire preuve de bon sens, au lieu d'appliquer la version 7 ou 9 des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Cheryl :

À Ressources Canada, les conditions de travail sont différentes, parce qu'on travaille en laboratoire. Je ne pense pas qu'on va suivre les pratiques des autres ministères.

Alex :

Oui, il y a des rumeurs dans ce sens-là. Le Conseil du Trésor donnera le ton, mais les pratiques varieront au cas par cas. Comme on l'a déjà mentionné, les conditions et les exigences de travail varient.

Le côté positif, c'est que les mesures de distanciation physique et les autres restrictions élimineront le problème de surpeuplement des bureaux.

Les gens peuvent exercer leur droit de refus, mais comme l'a dit Marc, si on l'exerce collectivement, ça pourrait se retourner contre nous. Par contre, si un membre sent que son travail l'expose à un danger, il peut exercer son droit de refus à titre individuel.

Gary :

On a 200 membres qui travaillent à l'heure actuelle et ils se sont fait dire de retourner au bureau d'ici la mi-juin. Le personnel des Finances est de retour, mais il y a encore trop de monde. Le Comité de santé et sécurité est au courant, mais il n'y a pas grand-chose qu'il puisse faire.

Marc :

Ce n'est pas l'impression que nous a donnée le Conseil du Trésor, et ce n'est pas ce qu'on a entendu des agents négociateurs, mais je ferai le suivi.

Roddie :

Vous pouvez faire une inspection de santé et sécurité des étages.

Gary :

On avait de nouveaux membres et un d'entre eux a participé à la réunion du comité, mais il n'y a eu aucune inspection depuis l'instauration des mesures de confinement.

Marc :

Je recommande fortement qu'on en fasse une.

Roddie :

Le message d'Affaires mondiales est qu'il se préoccupe de la santé et de la sécurité et qu'il collabore étroitement avec le comité de l'immeuble. Je travaille au 125. Moi et un autre collègue, on est les deux employés qui fournissent les services critiques et qui font l'inspection. On vérifie ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour le personnel avant qu'il retourne au bureau.

Judith :

J'ai lu quelque part que le virus de la COVID-19 peut se propager par le système de ventilation. Est-ce que c'est vrai?

Marc :

Ça n'a pas encore été prouvé ni confirmé. On ne peut donc pas déterminer si le virus peut se propager par la ventilation. Le système de climatisation aspire l'air chaud de la pièce à travers une grille située à la base, il le fait passer par des conduits refroidis par des tuyaux où circule un liquide de refroidissement. L'air est ensuite réchauffé par un élément (semblable à celui d'un radiateur soufflant) avant d'être soufflé par un ventilateur qui le renvoie dans la pièce à travers une autre grille. Il n'y a aucune preuve de propagation du virus par ce moyen. On ne sait donc rien pour l'instant, mais on pourra réexaminer la question plus tard.

Virgil :

Question sur la santé mentale et la sécurité non physique : j'ai une membre qui souffrait déjà de dépression trois mois avant la pandémie. Elle s'est fait dire qu'elle ne pouvait pas utiliser le congé 699. Elle a rencontré avec la direction pour discuter de son salaire, car il lui manquait 200 heures. Quand elle a appelé le Centre des services de paye, elle s'est fait dire que son salaire avait été coupé. Phénix lui doit de l'argent. Elle le savait déjà avant la rencontre, mais ont-ils vraiment le droit de lui faire ça?

Marc :

Ce problème relève de l'Élément. C'est effectivement un problème de santé et de sécurité, mais il faut d'abord voir ce qu'en dit la convention collective. La personne doit absolument s'adresser à son Élément.

Judith :

Qu'advient-il de Pair Canada? Le projet a été lancé il y a cinq ans dans le but de regrouper tous les labos gouvernementaux. Est-ce que le syndicat y a participé?

Diane :

À Santé Canada, il n'y aura pas de réaménagement 3.0 et toutes les demandes de changement passeront par le syndicat.

Judith :

J'ai une membre en télétravail qui a des problèmes de cou à force de travailler de manière courbée. Maintenant, elle ne peut plus aller chez le chiropraticien puisque tout est fermé. Elle s'est fait dire qu'elle devait utiliser son congé de maladie et non le congé 699. D'après ce qu'on sait, l'employeur a même eu recours à des services juridiques, au lieu de passer par le programme du travail et de consulter un représentant syndical.

Marc :

Je recommanderais à l'employée de déposer une demande d'indemnité d'accident du travail dans la province où elle travaille.

Judith :

Je lui transmettrai l'information.

Roddie :

Y a-t-il quelque chose à ajouter?

Chantal :

Je n'ai pas pu envoyer le procès-verbal de la dernière réunion (avril), en raison d'ennuis personnels imprévus. Ce soir, j'enverrai aux membres du Comité le procès-verbal de la présente réunion et celui du mois passé dans deux courriels séparés.

Jean :

J'aimerais savoir s'il y a du nouveau concernant la révision de la partie II du *Code canadien du travail*.

Marc :

Pas de changement jusqu'à maintenant. Tout a été mis en veilleuse.

Alex :

J'aimerais faire le point sur les questions de l'heure.

Congé payé 699 : tous les membres de l'AFPC au Québec devraient pouvoir continuer de se prévaloir du congé spécial payé, même s'ils choisissent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, que les écoles soient ouvertes ou non. On a déposé une plainte vendredi dernier, le 15 mai, pour violation des droits de la personne.

Agences : on s'attend aussi au statu quo pour le congé 699. Si l'agence estime que le membre n'y est pas admissible, il faut encourager le membre à déposer une plainte, mais à titre individuel.

Contrats : on a commencé à planifier un appel à la mi-juin pour exiger que le Conseil du Trésor adopte des mesures d'adaptation justes et équitables. Soyez donc à l'affût.

Roddie :

Si personne d'autre n'a rien à ajouter... C'était plaisant de vous parler, même si je ne vois pas vos visages.

Merci de votre participation. Prenez soin de vous et utilisez votre gros bon sens.

Si vous avez un membre dans votre section locale qui a des soucis, rappelez-lui qu'il a des droits et que le syndicat est là pour l'accompagner.

Marc est toujours là, lui aussi, pour vous aider.

Bonne soirée!

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 42.